

FICHE DE POSTE

1-Description du poste :	Chauffeur-Grutier – Chauffeur-Ripeur remplaçant
Statut de l'emploi (permanent ou non permanent) :	Permanent
Catégorie hiérarchique (A, B, C) :	C
Grade(s) :	cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux
Fonctions de référence :	chauffeur-grutier et chauffeur-ripeur
Date de création de la fiche de poste (ou de la mise à jour) :	14/08/2025

2-Définition (ou finalité/raison d'être) du poste

Le poste est polyvalent sur plusieurs missions :

- Chauffeur – Grutier
- Chauffeur poids lourds de bennes ordures ménagères ou de transport
- Agent de collecte ripeur

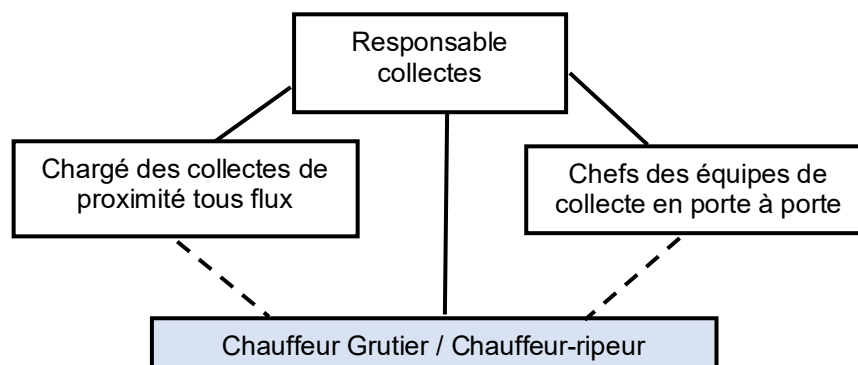
Le poste comprend les missions suivantes :

- Manoeuvre des grues de levage des colonnes et des cuves d'apport volontaire enterrées et semi-enterrées
- Conduite poids lourds et responsabilité d'une équipe d'un ou deux ripeurs.
- Entretien du véhicule et de ses équipements.
- Utilisation des logiciels métier pour le suivi de la collecte.
- Alternance des missions de grutier, de chauffeur et de ripeur.

Il s'agit bien d'une mission polyvalente, chauffeur, ripeur et grutier, confiée à l'organisation et à la diligence de la hiérarchie.

Sa mission est d'assurer la continuité du service que ce soit en garantissant l'installation des colonnes ou en remplaçant des agents de collecte, chauffeurs ou ripeurs indisponibles.

3-Schéma des liaisons hiérarchiques et le cas échéant fonctionnelles



Le responsable du service Collecte est le responsable hiérarchique direct de l'agent, c'est lui qui assurera son évaluation annuelle et qui détermine pour quel service il travaille.

Lors de ses missions, l'agent sera sous l'autorité des chefs des équipes de collecte en porte à porte ou du chargé des collectes de proximité.

Relations Fonctionnelles :

- Directeur Services techniques
- Responsable du service collectes
- Chefs des équipes de collecte en porte à porte
- Chargé des collectes de proximité tous flux
- Secrétariat d'exploitation
- Contacts directs et permanents avec le public

4-Description des principales activités

1) Conduit et manœuvre un véhicule poids lourds sur la voie publique :

- Conduit le véhicule avec dextérité et précision sur la route
- Respecte les règles de circulation routière
- Manœuvre en sécurité
- S'assure de la mise en sécurité des ripeurs et des usagers de la voirie

2) Maitrise les outils propres à la spécialisation du véhicule :

- Utilise à bon escient et dans les règles de l'art les outils spécialisés embarqués
- Manipule la grue avec dextérité
- Réalise le chargement / déchargement dans le respect des protocoles de sécurité

3) Applique les règles de sécurité :

- Lit, comprend et applique les règles de sécurité
- Respecte les consignes de collecte
- Participe à l'optimisation et à la sécurisation des circuits de collecte avec les responsables et le service prévention santé et sécurité
- Applique les protocoles de sécurité
- Sécurise les zones d'intervention avant le déchargement du matériel

4) Contrôle et assure la maintenance préventive des véhicules :

- Contrôle les points de vigilance avant chaque prise de poste
- Détecte les dysfonctionnements du véhicule et en informe le chef d'équipe
- Lave quotidiennement les points de vigilance pour un bon fonctionnement des véhicules et de la grue
- Participe chaque semaine au nettoyage complet du véhicule de collecte avec son équipage
- Assure le nettoyage régulier des camions grue.

5) Remonte les informations :

- Rend compte des anomalies constatées pendant la collecte et le transfert : refus de collecte, véhicules gênants, besoin d'élagage, travaux, panne, attente prolongée au centre d'évacuation, ...
- Retourne les justificatifs de tournées : tickets carburant, feuille de route, tickets de pesée, ...

6) Enlève et collecte les déchets ménagers et assimilés

- Accroche les conteneurs au lève-conteneur
- Actionne le lève-conteneur
- Remet les bacs en lieu et place
- Nettoie la chaussée en cas de déversement

7) Vérification des déchets collectés et respect des consignes de tri :

- Effectue un contrôle visuel de l'intérieur des bacs
- Refuse de collecter les déchets non-conformes en respectant la démarche qualité :
 - o Apposition d'un autocollant sur le bac expliquant le refus de collecte
 - o Signalisation sur le système de géolocalisation de l'anomalie de collecte

8) Conformité du matériel de collecte et respect du matériel d'autrui :

- Alerte les usagers de l'usure avancée de leur bac :
 - o Pose d'un autocollant sur le bac
 - o Collecte du bac
 - o Signalisation de l'anomalie sur la géolocalisation
- Manipule avec précaution les bacs
- Utilise le matériel de collecte à bon escient et dans le respect des consignes
- Participe à l'entretien courant et au nettoyage du camion

5-Compétences et aptitudes nécessaires à l'exercice des fonctions :

Connaissance(s) technique(s)

- Permis PL et FIMO à jour
- CACES Grue
- Parfaite maîtrise du code de la route
- Maîtrise de l'outil d'aide à la navigation

« Savoir(s) Faire »

- ➔ Conduite et entretien des PL, des grues, et des remorques
- ➔ Manoeuvre et entretien d'une benne à ordures ménagères
- ➔ Maîtriser les règles de sécurité
- ➔ Simplifier dans l'apprentissage et acquérir la maîtrise des logiciels métier
- ➔ Maîtriser et faire appliquer les règles de sécurité
- ➔ Eco-Conduite

« Savoir(s) Etre »

- ➔ Rigueur, autonomie et organisation
- ➔ Polyvalence et adaptabilité
- ➔ Engagement professionnel aux côtés et en soutien du service de collecte
- ➔ Sens de l'écoute, diplomatie, discrétion, notamment vis-à-vis des usagers du service de collecte
- ➔ Sens des relations et du travail en équipe
- ➔ Vigilance, attention et précision.

6-Les moyens mis à disposition du futur titulaire du poste

Humains : Travail seul ou en équipe sous la hiérarchie du responsable de service

Matériels :

- Pour la collecte : Matériel de collecte et de nettoyage, système embarqué de suivi des tournées et de chargement.
- Pour le transport de matériel : camions plateaux équipés d'une grue, matériel d'arrimage

Financiers : budget du service collecte

7-Sujétions ou particularités inhérentes au poste

Poste polyvalent avec des temps de travail défini du lundi au vendredi en fonction des missions:

- Travail en poste lors des remplacements au service collecte
- Travail en journée pour le transport et l'installation du matériel

Poste affecté au site d'Arandon-Passins. Toutefois l'agent pourra être amené à intervenir sur le site de Rochetoirin, soit en remplacement de personnel, soit pour le transport de matériel.

8 - Rémunération

Traitement indiciaire du cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux.

Majoration pour travail normal de nuit de 21h00 à 6h00.

Reprise d'ancienneté au moment du recrutement (50% carrière privée ou 75% carrière publique)

Régime indemnitaire :

- Indemnité de Fonctions, de Sujétions et d'Expertise mensuelle : 475€ brut/mois minimum
- Indemnité de Fonctions, de Sujétions et d'Expertise annuelle : 500 € brut versés en juin
- Complément Indemnitaire Annuel : plafonné à 1 200 € (au prorata du temps de travail) versé en novembre.

Autres avantages :

- Titres restaurant : valeur faciale 7,00 €, participation employeur : 60%
- Participation employeur à la complémentaire
 - o prévoyance : plafonnée à 36,86 €/mois
 - o santé : 55% du montant de la cotisation
- Adhésion au Comité des Œuvres Sociales de l'Isère
- Adhésion gratuite à l'Amicale du personnel de SYCLUM.